



# Marché de l'électricité en transformation et sous pression. Défis à surmonter et propositions pour les salarié-e-s

Auteur :  
Denis Torche  
Responsable du dossier politique énergétique  
[torche@travailsuisse.ch](mailto:torche@travailsuisse.ch)  
Août 2018  
**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Approvisionnement énergétique et caractéristiques sommaires de la branche de l'économie électrique.....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Le marché de l'électricité actuel.....</b>	<b>5</b>
3.1	Formation des prix et explications des différences	
3.2	Evolution des prix de l'électricité depuis les années 1990	
3.2.1	Forte chute des prix sur le marché libre depuis 2012	
3.2.2	Conséquences, réactions et mesures face à la baisse des prix	
3.3	Situation différente des producteurs et des distributeurs d'électricité	
3.3.1	Réorientation généralisée vers les services	
3.4	Adaptation du réseau électrique aux énergies renouvelables et smart grid	
3.5	Révolution électrique en cours : l'émancipation du client des producteurs et distributeurs	
<b>4.</b>	<b>Marché et changements structurels : effets pour les travailleurs et travailleuses.....</b>	<b>9</b>
4.1	Effets sur les emplois	
4.2	Effets sur les rapports et les conditions de travail dans la branche de l'économie électrique	
4.3	Effets sur la formation, le perfectionnement professionnel et la reconversion	
<b>5.</b>	<b>Ouverture du marché de l'électricité.....</b>	<b>13</b>
5.1	Configuration actuelle du marché de l'électricité en Suisse	
5.2	Cadre réglementaire européen du marché de l'électricité	
5.3	Considérations critiques sur l'ouverture du marché de l'électricité en Suisse	
<b>6.</b>	<b>Propositions de Travail.Suisse.....</b>	<b>18</b>
6.1	Aller vers une CCT de branche pour régler les rapports de travail dans l'économie électrique	
6.2	Nécessité d'une étude sur l'emploi dans l'économie électrique	
6.3	Une offensive de formation continue pour la branche	
<b>7.</b>	<b>Conditions requises par Travail.Suisse en cas d'ouverture complète du marché de l'électricité.....</b>	<b>20</b>
	▶ Conclusion d'une convention collective de travail (CCT) étendue à l'ensemble de la branche de l'économie électrique	
	▶ La formation, la formation continue et la reconversion professionnelle doivent être intensément développées dans la branche de l'économie électrique.	
	▶ Les clients qui choisiront le modèle de l'approvisionnement garanti (MAG) ne devront pas faire les frais de l'ouverture complète du marché en payant un prix de l'électricité trop élevé.	
	▶ Introduire dans la LApEI des buts d'efficacité en consommation électrique	
	▶ Garantir la production indigène renouvelable	
	▶ Etre transparent sur le contenu d'un accord sur l'électricité avec l'UE	
	▶ Garanties pour que l'infrastructure du réseau reste en mains publiques et qu'il n'y ait pas de privatisations des entreprises de distribution d'électricité en mains publiques.	

La discussion sur l'ouverture complète du marché de l'électricité a été repoussée ces dernières années en raison des conditions du marché (bas prix de l'électricité) et de l'état des relations de la Suisse avec l'Union européenne (UE). Mais la reprise des négociations en 2018 avec l'UE en vue de conclure un accord-cadre laisse entrevoir une finalisation de l'accord sur le marché de l'électricité. Le Conseil fédéral prévoit aussi cet automne une consultation sur la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEL) qui pourrait inclure la libéralisation complète du marché. C'est pourquoi, Travail.Suisse et ses deux fédérations professionnelles les plus concernées, la Fédération Suisse des Représentations du Personnel de l'Economie Electrique (FPE) et le syndicat interprofessionnel Syna, font des propositions pour garantir les conditions de travail et l'employabilité des travailleurs/euses dans la branche de l'économie électrique et exigent plusieurs conditions en cas de libéralisation complète du marché de l'électricité.

La branche de l'économie électrique se transforme rapidement en raison notamment de la persistance des bas prix de l'électricité sur le marché européen et de la stratégie énergétique 2050 approuvée par le peuple. Certes, la situation dans laquelle se trouvent producteurs et distributeurs d'électricité varie grandement mais les mutations structurelles en cours touchent l'ensemble de la branche.

Les grands groupes électriques n'ont pas su anticiper le virage des énergies renouvelables et revoient leur modèle de développement commercial, accordant plus de poids aux services dans un contexte marqué par des prix de l'électricité très bas sur le marché européen. Dans l'hydraulique, des projets d'investissements sont abandonnés, faute de rentabilité suffisante. Une remontée substantielle des prix n'est pas attendue avant plusieurs années, en raison, du subventionnement des énergies renouvelables et du très bas prix des certificats de CO2.

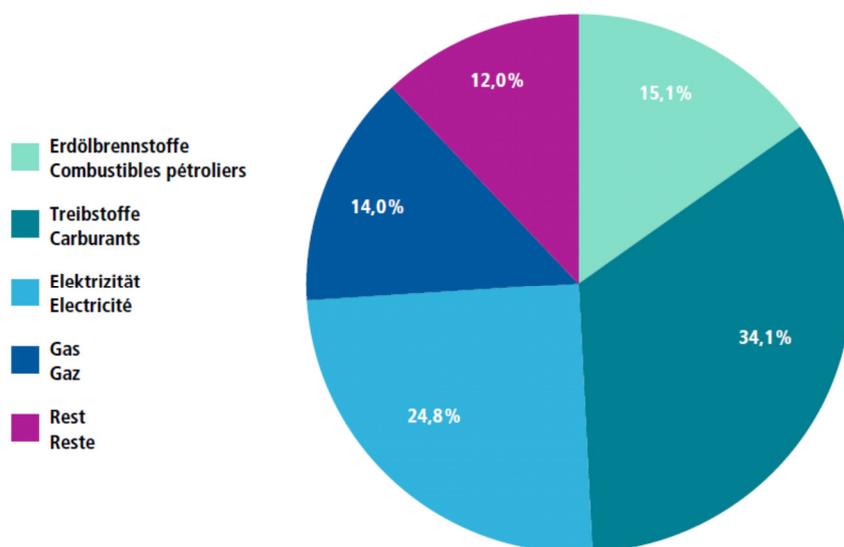
L'importance croissante des énergies renouvelables et la nécessité d'adapter les réseaux de distribution en conséquence ont déjà des répercussions importantes sur le plan de la formation et de la formation continue. Les entreprises développent les activités de conseil énergétique, ce qui doit impliquer une offensive de formation pour le personnel de la branche.

Ce document présente la situation prévalant dans la branche de l'économie électrique et fait ressortir ses principaux défis concernant l'emploi, les conditions de travail et les exigences de formation des employé-e-s. Nos principales revendications sont les suivantes :

- les rapports de travail dans la branche de l'électricité doivent davantage être réglés par des conventions collectives de travail (CCT). Il faut renforcer le partenariat social pour mieux répondre, pour les employeurs et les employé-e-s, aux défis actuels de la branche. En cas d'ouverture complète du marché, une CCT étendue à l'ensemble de la branche est requise. La Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEL) doit inclure le principe d'une CCT, permettant aux partenaires sociaux d'avoir une base solide pour négocier son contenu.
- il faut une offensive de formation, de perfectionnement professionnel et de reconversion professionnelle, là où cela est nécessaire, pour l'accompagnement social des mutations structurelles en cours dans la branche de l'économie électrique.

## **2. Approvisionnement énergétique et caractéristiques sommaires de la branche de l'économie électrique**

L'approvisionnement en électricité constitue une composante très importante de la fourniture d'énergie globale aux niveaux national et international, tant pour l'économie que pour la société. En 2017, en Suisse, l'électricité a représenté derrière les carburants (34,1%), le deuxième plus important agent énergétique avec une part de 24,8% dans la répartition de la consommation finale d'énergie. Les combustibles pétroliers arrivent en 3<sup>ème</sup> position avec 15,1% et le gaz avec 14%.<sup>1</sup>



Répartition de la consommation finale selon les agents énergétiques en 2017

En 2017, 32,9% de la consommation d'électricité en Suisse revenaient aux ménages, 30,6% à l'industrie et aux arts et métiers, 26,8% aux services et 8,1% aux transports. Le nombre de jours de chauffage et de journées caniculaires influe la demande et les précipitations conditionnent la production des centrales hydroélectriques. L'électricité tend à être importée l'hiver et exportée en été.

Plus de 90 pourcent des personnes employées dans le secteur énergétique le sont dans l'approvisionnement en électricité. La branche de l'économie électrique suisse représentait en 2012 environ 22'000 emplois à temps plein et un chiffre d'affaire de plus de 8 mia. CHF, soit environ 1,5% du PIB suisse. Via l'achat de prestations préalables, cette branche génère de la valeur ajoutée et de l'emploi dans d'autres secteurs économiques. Au total, elle est directement ou indirectement responsable de 75'000 emplois à temps plein d'une valeur ajoutée d'environ 18 milliards de francs.<sup>2</sup>

La branche se caractérise par sa concentration, une forte intensité de capital, un monopole naturel (transport du courant), une réglementation forte et un capital social entre les mains des pouvoirs publics. Les principaux facteurs d'influence sont la croissance démographique, la production industrielle, les conditions météorologiques, la mobilité et les prix de l'énergie.

L'économie électrique est dominée par les grandes entreprises et 40% des employé-e-s travaillent dans les cinq plus grandes entreprises de la branche (Alpiq, Axpo, BKW (FMB), Ewz et EKZ). La propriété du réseau suisse à haute tension a été transmise en janvier 2013 à la société nationale pour l'exploitation du réseau Swissgrid. La branche est bien réglementée et est détenue à près de 88% par

<sup>1</sup> Statistique globale suisse de l'énergie 2016. Office fédéral de l'énergie.

<sup>2</sup> L'approvisionnement en électricité : un facteur économique et de compétitivité. 5p. Juin 2016. Association des entreprises électriques suisses.

les pouvoirs publics. 57% du courant produit en Suisse proviennent d'énergie hydraulique, 37% du nucléaire et 6% de centrales thermiques conventionnelles. La part des énergies renouvelables est encore négligeable mais va clairement en augmentant. Avec la stratégie énergétique 2050, d'énormes investissements doivent être réalisés dans les installations de production d'énergie renouvelable et hydraulique pour parvenir à se passer du nucléaire.<sup>3</sup>

### **3. Le marché de l'électricité actuel**

#### **3.1 Formation des prix et explication des différences**

Le prix de l'électricité pour les clients finaux est formé par les quatre composantes suivantes :

- les rémunérations de l'utilisation du réseau,
- le prix de l'énergie,
- les redevances et prestations aux collectivités publiques (taxes et redevances fédérales, cantonales et communales) et
- les redevances pour promouvoir les énergies renouvelables, en particulier la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC).

Pour les ménages et l'artisanat, les rémunérations de l'utilisation du réseau représentent près de 50%, le prix de l'énergie 40%, les redevances et les prestations aux collectivités publiques au niveau de la distribution finale 11% et la RPC 2% du prix de l'électricité. Pour l'industrie, l'utilisation du réseau représente un peu plus d'un tiers du prix de l'électricité. En 2016, selon les calculs de l'ELCom, un ménage moyen paie 20.6 ct./kWh et une PME 17,5 ct/kWh.<sup>4</sup>

Les prix de l'électricité varient selon les régions et les gestionnaires de réseaux. Les différences des coûts de réseau s'expliquent par la topographie de la zone de desserte, le profil des consommateurs ou l'efficacité du gestionnaire de réseau. Les différences de tarifs de l'énergie sont dues à des variations dans le mix des produits (par ex. la part d'énergie renouvelable dans l'énergie commercialisée) et à des différences de marge de distribution. Les gestionnaires de réseau ayant des contrats d'approvisionnement en énergie favorables peuvent, dans le contexte actuel du marché, offrir de l'énergie à des prix plus avantageux que les entreprises ayant une forte proportion de production propre ou alors liées par des contrats à long terme. De grandes différences régionales sont visibles aussi entre les redevances versées aux collectivités publiques. Depuis 2009, l'ELCom publie sur son site web<sup>5</sup> les prix de l'électricité de toutes les entreprises d'approvisionnement en électricité, ce qui permet de comparer le montant des redevances et des prestations entre les cantons et les communes.

---

<sup>3</sup> Crédit Suisse. Manuel des branches 2014. Structures et perspectives. P. 24, 43p.

<sup>4</sup> <https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/documentation/medienmitteilungen.msg-id-58616.html>

<sup>5</sup> [www.prix-electricite.elcom.admin.ch](http://www.prix-electricite.elcom.admin.ch)

## **3.2 Evolution des prix de l'électricité depuis les années 1990**

Selon la Statistique suisse de l'électricité publiée par l'OFEN, l'économie et les ménages ont profité depuis le milieu des années 1990 d'une baisse continue des prix de l'électricité en valeur nominale et réelle avec un recul de 16% entre 1996 et 2007. Il y a eu ensuite une légère progression entre 2007 et 2011 coïncidant avec l'ouverture partielle du marché et une nouvelle baisse en 2012 et 2013.

Avec la première étape de l'ouverture du marché le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les rémunérations de l'utilisation du réseau avaient augmenté en partie du fait de la réévaluation abusive de l'infrastructure du réseau ou de coûts uniques obligeant les gestionnaires de réseau à adapter leurs structures et leurs procédures. La Commission fédérale de l'électricité (ELCom) avait alors ordonné en mars 2009 une baisse de 40% des tarifs pour le réseau de transport. Puis les tarifs ont été relevés suite à une décision du Tribunal administratif fédéral dans le contexte de la révision de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEL) ayant porté sur les domaines des coûts de réseau imputables et des coûts pour les prestations de services-système.

### **3.2.1 Forte chute des prix sur le marché libre depuis 2012**

Jusqu'en 2011, le parc suisse de centrales se distinguait par ses faibles coûts de production. L'hydraulique et le nucléaire avaient des coûts de production faibles (centrales largement amorties en raison de l'âge et pas de coûts de combustibles) comparé aux centrales fossiles de l'étranger. La situation s'est toutefois fortement retournée dès 2012 avec la chute significative des prix sur le marché européen de l'électricité. Les causes de cette évolution sont la faiblesse de la croissance économique, le subventionnement des énergies renouvelables et le très bas prix des certificats de CO<sub>2</sub> (de 17 à temporairement 5.50 Euro la tonne au cours des cinq dernières années), ce qui favorise la production de courant des centrales fossiles polluantes. Depuis 2008, le prix d'achat de l'électricité de pointe, celle qui intéresse la Suisse car elle est souvent stockée dans les barrages hydroélectriques, est passée de 23 centimes d'euros le kWh à 4 centimes le kWh. Dans certains cas, le prix de production est jusqu'à deux fois supérieur au prix du marché.

Les conséquences pour l'électricité suisse, largement produite sans émission de CO<sub>2</sub>, sont notables, car les prix du marché actuels ne couvrent plus les coûts de revient. La chute des prix depuis 2012 met particulièrement sous pression les centrales à pompage-turbinage. Pour une nouvelle construction dans l'hydraulique, le prix de revient est estimé à 14,1 centimes (de franc) par kWh alors que le prix de production moyen de l'énergie hydraulique se situe à 6,5 centimes le kWh.

A moyen terme, les prix devraient remonter avec des facteurs externes (reprise économique en Europe, fermeture de centrales nucléaires en Allemagne, augmentation du prix des certificats de CO<sub>2</sub> et des facteurs internes (échéance des contrats à long terme, nécessité d'investir dans le réseau, nouvelles exigences techniques et environnementales, enfouissement des lignes, construction de nouveaux types de centrales pour compenser la forte fluctuation de l'injection d'électricité renouvelable).

### **3.2.2 Conséquences, réactions et mesures face à la baisse des prix**

Dans un tel contexte, les investissements dans des capacités de substitution et dans les réseaux d'électricité ne se font pas suffisamment, ce qui remet en cause la sécurité de l'approvisionnement. Pour réagir à la baisse des prix, les entreprises revoient leurs budgets d'investissement à la baisse, se tournent plus vers les nouvelles énergies renouvelables, se diversifient et demandent pour certaines

des aides étatiques. Il faudrait en principe renoncer à des subventions pour aider la branche de l'économie électrique car les prix augmenteront à nouveau à moyen terme et offriront à nouveau des opportunités suffisantes de rendement. Les investisseurs sont censés savoir gérer eux-mêmes ces cycles, respectivement ces périodes passagères.

Les grands producteurs d'électricité ont néanmoins obtenu un soutien des pouvoirs publics via des mesures prises dans le cadre de la stratégie énergétique 2050. Au niveau cantonal, le canton de Berne, par exemple, pour venir en aide aux douze grandes centrales hydrauliques qui se trouvent dans son périmètre, a abaissé le montant de la redevance hydraulique<sup>6</sup> de 110 à 100 francs par kilowatt de puissance avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette décision privera les caisses cantonales de 3,9 millions par an mais allégera la charge des Forces motrices de l'Oberhasli (KWO), qui appartiennent à 50% aux Forces motrices bernoises (BKW), elles-mêmes détenues à 52,54% par le canton. Le canton du Valais a décidé de ne pas suivre l'exemple bernois. Car lorsque les prix étaient élevés, les producteurs ont fait des bénéfices dont les cantons alpins n'ont pas profité. A noter que la réglementation en vigueur arrive à échéance fin 2019. D'ici là, la redevance hydraulique sera réformée. On discute d'ores et déjà d'une redevance hydraulique tenant plus compte du prix du marché de l'électricité. Les redevances hydrauliques en Suisse provoquent une augmentation sensible des prix de production et sont une particularité dans le contexte européen.

### **3.3 Situation différente des producteurs et des distributeurs d'électricité**

La situation dans la branche de l'économie électrique varie grandement selon les entreprises mais l'on assiste à un renversement de situation. Les entreprises productrices d'électricité qui faisaient de gros bénéfices jusqu'à la chute des prix sur le marché sont confrontées à de grandes difficultés. Elles sont exposées à une forte concurrence en raison de l'ouverture du marché pour les gros clients. Les sociétés distributrices, souvent plus petites et qui comptent une forte proportion de petits clients captifs, font par contre des bénéfices réguliers car elles peuvent continuer à leur facturer des prix de l'électricité qui ne dépendent pas du marché de gros. Les gagnants d'hier sont devenus les perdants d'aujourd'hui.<sup>7</sup>

Comme la valeur des infrastructures de production doit être indexée chaque an sur le prix du marché, cela conduit les entreprises productrices sans réseau de distribution à comptabiliser de lourdes pertes. Ainsi Alpiq a fait une perte nette de 902 millions de francs en 2014 due à la dépréciation d'actifs pour 1,17 milliard de francs. En 2015, la perte nette a été de 830 millions de francs. Il en est résulté des réflexions pour vendre 49% du portfolio hydraulique à des investisseurs. Axpo a aussi dû procéder pendant la même période à des corrections de valeurs d'environ un milliard de francs. Qu'un bien soit de première nécessité, nécessaire en tout point d'un territoire, à toute minute de l'année, du jour et de la nuit, qu'il nécessite des investissements lourds, tout ceci devrait suffire à convaincre d'en organiser l'économie sur d'autres logiques que celle de l'offre et de la demande au jour le jour.<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> La redevance hydraulique est une taxe publique qui grève l'usage d'un cours d'eau pour produire de l'électricité inscrite dans une concession. Calculée selon les hauteurs de chutes et les débits utilisables, elle est versée à la communauté disposant de la souveraineté sur les eaux, principalement les cantons et les communes de l'Arc alpin. Son plafond a été relevé de 100 à 110 francs par kilowatt de puissance brute en 2015. Libres d'opter pour un tarif plus bas, les cantons ont cependant toujours appliqué le montant maximal.

<sup>7</sup> Willy Boder, « Pourquoi les électriciens sont dans la tempête. Analyse », Le Temps, 2 avril 2015, p.16.

<sup>8</sup> Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat socialiste vaudois, « Electricité : faut-il stopper la libéralisation ? La facture de l'aveuglement néolibéral », Le Temps, 23 avril 2016. P. 11

### **3.3.1 Réorientation généralisée vers les services**

Parmi les distributeurs, nombreux sont ceux qui ont d'autres sources de revenus que l'électricité, comme l'approvisionnement en gaz ou en eau. Les entreprises de l'économie électrique investissent aussi en partie dans l'extension de leur offre de services et proposent des conseils en énergie, des solutions de technique de bâtiment ou la location de vélos électriques. En investissant hors de leur champ traditionnel d'approvisionnement en électricité, gaz ou eau, ces entreprises publiques se préparent aussi à soutenir leur cœur d'activité dans la perspective de l'ouverture totale du marché de l'électricité. Le succès économique de cette diversification n'est toutefois pas garanti et les risques pour les entreprises en main des communes et cantons sont portés par les contribuables.

Les grands producteurs se diversifient aussi pour compenser la faible rentabilité de l'hydraulique et les dépréciations d'actifs. Le virage stratégique pris par Alpiq prend la forme du développement des services (par exemple dans le domaine de l'efficacité énergétique, des réseaux intelligents etc.). En 2014, ce secteur a progressé de 30% comparé au premier semestre 2013 mais représente encore moins d'un cinquième du chiffre d'affaires total.

Mais comme cette réorientation vers les services se fait tant par les producteurs que les distributeurs, la concurrence devient rude. Romande Energie (RE), producteur et distributeur d'électricité dans le canton de Vaud, a annoncé en juillet 2016 la création d'une nouvelle division Romande Energie Services. La société ambitionne de faire passer le chiffre d'affaires de 21 millions de francs à 100 millions de francs dès 2020. Cette croissance, dans le domaine du chauffage, de la ventilation, de la domotique, des télécommunications et de la gestion photovoltaïque, se fera par acquisitions d'entreprises. Le groupe bernois BKW se réoriente aussi dans cette direction via sa société BKW ISP qui emploie plus de 1000 spécialistes en Suisse et à l'étranger. Au cours de ces dernières années, BKW a racheté beaucoup d'entreprises qui sont actives avant tout dans le domaine de la technique du bâtiment (en particulier les installations thermiques et la technique de chauffage).

### **3.4 Adaptation du réseau électrique aux énergies renouvelables et aux smart grid**

La transformation du réseau est indispensable du fait que l'infrastructure du réseau est en partie âgée, qu'elle présente des goulets d'étranglement, qu'elle n'est pas suffisamment adaptée à l'injection croissante et intermittente des énergies renouvelables et à la prise en compte des réseaux intelligents (smart grid). Ces derniers permettent une utilisation optimale des capacités à disposition et des flexibilités existantes, ce qui doit conduire à réduire la consommation d'énergie. Les points suivants doivent être pris en considération :

- Le dimensionnement optimal du réseau de distribution en raison de la production de courant fluctuante et en forte hausse des nouvelles énergies renouvelables ;
- L'introduction et la mise en service des smart grid afin de permettre une interaction optimale entre le contrôle de la consommation et de la production. Les solutions intelligentes gagneront toujours plus en importance avec la multiplication de l'injection décentralisée aux niveaux de réseaux inférieurs ;
- Le respect des exigences du développement durable et de la protection du paysage. Dans ce cadre, il faut soutenir le principe de l'enfouissement des lignes.

### **3.5 Révolution électrique en cours : l'émancipation du client des producteurs et distributeurs**

La baisse des prix de l'électricité photovoltaïque couplée à une réduction comparable des coûts des systèmes de stockage remet en cause la capacité des producteurs et distributeurs à rester compétitifs. « De plus en plus de ménages et de petits entrepreneurs s'émancipent du courant électrique vendu par les géants du réseau. Des dizaines de millions de consommateurs, contraints d'accepter jusqu'ici les tarifs fixés par les géants du réseau, ne seront plus captifs, le cauchemar pour une industrie fondée sur les monopoles naturels. »<sup>9</sup> En Allemagne, près de deux tiers des nouvelles capacités installées sont la propriété des ménages, de paysans disposant de larges toits, de coopératives ou de services industriels dont la production échappe aux grands groupes électriques et qui les contraignent à racheter à prix d'or un courant subventionné.

La menace n'est pas seulement économique mais aussi technologique. Les réseaux électriques deviennent intelligents (smart grid), permettant aux consommateurs de choisir l'origine du courant mais également de revendre au meilleur prix les surplus de leur production renouvelable que les réseaux sont tenus de racheter. Ils peuvent également passer des contrats dans lesquels ils s'engagent à réduire leur consommation aux heures de pointe, encaissant une redevance pour non-prélèvement de courant. Le consommateur devient à la fois producteur, non consommateur par beau temps et jours de grand vent ou acteur de sécurité en mettant à disposition l'énergie stockée dans ses batteries domestiques. De plus en plus de ménages californiens s'équipent de panneaux solaires, vendent leurs surplus sur le réseau et, contre rémunération, donnent accès aux accus de leur voiture hybride parkée pendant les heures de grande consommation. Ces mécanismes sont de nature à stabiliser la demande électrique et à réduire les pics de consommation, si chers à produire. Rien qu'aux Etats-Unis, on estime que la capacité électrique installée pourrait être abaissée de 10% par le jeu des consommateurs. Apple et Google ont saisi l'enjeu : par dizaines de milliards, ils rachètent des sociétés spécialisées dans les services numériques qui font du consommateur un client et un producteur d'énergie par un simple clic sur son téléphone portable relié aux appareils de la maison.

Pour donner un exemple en Suisse de cette évolution, Groupe E a lancé récemment e-vision, une nouvelle application en ligne vous permettant de visualiser et de maîtriser votre consommation d'électricité à la maison : vous suivez en temps réel vos consommations et vos coûts. Pour économiser de l'énergie, e-vision vous propose également des conseils. Il s'agit d'un service payant.

---

<sup>9</sup> « Le big bang électrique qui fera de nous des consommateurs-rois. Analyse. », Pierre Veya, Le Temps, 27 juin 2014.

## 4. Marché et changements structurels : effets pour les travailleurs et travailleuses

La chute des prix sur le marché de gros de l'électricité depuis 2012 et les changements structurels en cours fragilisent la situation financière et menacent la compétitivité d'un certain nombre d'entreprises productrices et distributrices d'électricité. La potentielle ouverture complète du marché de l'électricité vient renforcer la pression sur les distributeurs qui l'anticipent déjà en cherchant à se diversifier (par exemple, être actif dans la production d'électricité décentralisée, dans le négoce et modification des modèles d'affaires avec notamment la recherche de partenariats).

### 4.1 Effets sur les emplois

Une étude fortement représentative<sup>10</sup> conjointe de l'Association faitière de la branche électrique suisse (AES) et du Boston Consulting Group (BCG), montre que malgré des stratégies diverses des entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) allant de l'attente à l'activisme, la plupart prévoient d'augmenter l'efficacité. 70% prévoient de réduire les coûts et 42% de supprimer des postes. C'est l'exploitation du réseau qui est le domaine le plus affecté par les mesures de réduction des coûts. Plus d'un tiers des EAE interrogées prévoient en effet de supprimer des postes dans ce domaine.<sup>11</sup> Malgré ce fait, nombre d'entreprises sont d'avis que des mesures d'économie auraient des répercussions négatives sur le niveau actuel de sécurité et de qualité.

Au niveau global, l'emploi dans l'économie électrique semble être resté relativement stable tant chez les EAE que chez les grandes entreprises qui ont une part importante de production. Ainsi, le nombre d'emplois en équivalent plein temps chez AXPO qui était de 4'368 en 2012 était de 4'293 en 2016. Chez BKW, l'emploi a même augmenté en passant de 2'862 en 2009 à 3'138 en 2013. Mais ces chiffres globaux ne rendent pas toujours compte de la situation. Ainsi chez BKW, la restructuration a entraîné le départ significatif de collaborateurs : 319 en 2011 (11,5%), 396 en 2012 (13,5%), 448 en 2013 (14,8%). Chez Alpiq, le nombre de collaborateurs a diminué de 10'629 en 2009 à 7807 en 2013 et un rebond à 8'360 s'est produit en 2015. Les effectifs en Suisse représentaient le 57.07% en 2014 (4724) et 56.8% en 2015 (4744). En 2018, Alpiq a vendu son secteur industriel, c'est-à-dire la technique du bâtiment Alpiq Intec et un groupe de centrales allemand au conglomerat Bouygues pour 850 millions de francs. 7650 collaborateurs sont concernés dont 4420 étaient employés en Suisse.

Il manque des données plus précises sur l'évolution de l'emploi dans la branche de l'économie électrique. Il faudrait mieux connaître :

- la part de l'évolution des emplois en Suisse pour les grandes entreprises de production qui semblent créer plus d'emplois à l'étranger ;
- la part de l'évolution des emplois des EAE selon le type d'emplois, par exemple dans le réseau et les activités de service qui se développent ;

---

<sup>10</sup> L'économie électrique suisse divisée entre l'attente et l'activisme. Bilan de la situation des entreprises d'approvisionnement en électricité suisses. BCG, VSE, 30p. 2012.

L'étude recueille des données des acteurs qui représentent plus de 50% du marché pour l'ensemble des étapes de la création de valeur et plus de 90 % de la production.

<sup>11</sup> Cette réduction de personnel dans l'exploitation du réseau s'explique notamment par la future régulation incitative escomptée et la baisse des rentrées d'argent due au bas taux d'intérêt imputable des capitaux pour l'utilisation du réseau.

- la manière dont les postes sont repourvus. Dans quelle mesure les nouveaux emplois nécessitant de nouvelles qualifications profitent aussi aux personnes qui auraient perdu leur emploi par exemple dans le montage des lignes ou dans le réseau ?

Une étude de l'évolution de l'emploi dans l'économie électrique nous paraît indispensable pour se faire une idée plus précise des effets des mutations structurelles sur l'emploi. On pourrait alors mieux préparer les mesures pour maintenir l'attractivité de la branche de l'économie de l'électricité afin qu'elle puisse aussi à l'avenir disposer du personnel qualifié nécessaire. Il faut aussi garantir cette attractivité en maintenant de bonnes conditions salariales et de travail et des perspectives d'avenir durables pour le personnel. Un aperçu – non exhaustif – des conditions salariales et de travail dans la branche de l'économie électrique est décrit ci-dessous.

#### **4.2 Effets sur les rapports et les conditions de travail dans la branche de l'économie électrique**

Le statut des salarié-e-s de la branche de l'économie électrique tend à varier selon le régime d'entreprise qui les emploie (public ou privé). On observe aussi que nombre d'entreprises électriques, n'ayant pas de capital de dotation au niveau communal, sont plus ou moins bien intégrées aux finances de la commune. Ainsi l'influence des pouvoirs publics y est encore plus prononcée que ne le laisse apparaître la seule répartition du capital de plus de 88 pourcent aux mains des pouvoirs publics. D'autres critères pouvant influencer les conditions de travail sont redevables au cœur de métier des entreprises en question, par exemple actives dans la production d'électricité (privé) ou dans la distribution (public). Dans le cas des services industriels, les employé-e-s dans l'approvisionnement en électricité ont des conditions de travail proches ou similaires de celles d'autres employés cantonaux ou municipaux du service public actifs dans la fourniture du gaz ou d'autres services.

Un nombre relativement important de salarié-e-s de la branche de l'économie électrique bénéficient néanmoins d'une convention collective de travail (CCT). Il peut s'agir de conventions d'entreprise, comme celle du groupe E par exemple, signée entre la direction du groupe et le syndicat Syna qui compte 400 membres syndiqués sur environ 750 collaborateurs au groupe E. Il existe aussi des CCT pour des sociétés indépendantes du groupe comme Groupe E Plus (gère les magasins de vente du groupe). Quant à la filiale Groupe E Connect, active dans l'installation électrique, le chauffage et les télécommunications, Syna est signataire, avec la direction du Groupe E Connect, de dispositions complémentaires à la CCT de la branche suisse de l'installation électrique et de l'installation de télécommunications (CCT USIE) et compte environ 250 membres dans cette entreprise.

La Fédération suisse des représentations du personnel de l'économie électrique (FPE) est en outre signataire avec le SSP des conventions d'entreprises d'AEW, EKS et EKZ. Il faut d'ailleurs citer aussi le rôle important que la FPE joue en tant qu'organisation de la branche pour les conditions de travail et salariales de l'économie électrique : le regroupement sous son toit d'environ 40 commissions du personnel ou représentations du personnel d'entreprises les plus diverses (par exemple BKW, Axpo, Alpiq, Swissgrid, FMV, Romande Energie etc.), qui sont actives dans tous les divers domaines de l'économie électrique, correspond à plus de 50% de tous les collaborateurs et collaboratrices de l'économie électrique. En outre, la FPE a aussi un nombre important de membres individuels.

On note une bonne vingtaine de conventions d'entreprises signées entre des syndicats et des EAE, par exemple avec Arbon Energie SA, Energie Service Biel, Azienda elettrica ticinese, Hydro Exploitation SA Sion, StW Grenchen etc. Mais, malgré diverses tentatives, il n'a pas été possible jusqu'ici de signer des CCT avec les grands groupes ou une CCT déclarée de force obligatoire pour les entreprises de production ou de distribution d'électricité qui sont organisées au sein de l'Association des entreprises électriques suisses (AES).

Il existe cependant aussi une convention collective de branche d'une partie de l'économie électrique, la CCT de la branche suisse de l'installation électrique et de l'installation de la télécommunication. Elle a été même déclarée de force obligatoire à partir de mars 2015. Les professions concernées sont celles de monteur-électricien, électricien de montage et télématicien. Il s'agit d'une branche jeune, près de 75% des employés ayant moins de 35 ans. La branche est fortement marquée par la technologie et offre quelques possibilités de formation continue, accordant 3 jours de congé de formation par an. La CCT est par contre rétrograde en ce qui concerne le congé paternité puisque seul un jour de congé est octroyé ! Selon les chiffres de 2016, la CCT de l'installation électrique et de l'installation de la télécommunication assujettissait 17'300 employé-e-s, le champ d'application couvrant toute la Suisse, à l'exception du canton de Genève. En Valais, une CCT cantonale plus favorable prime dans certains domaines.

Cette convention fixe par ailleurs pour différentes catégories de personnel des salaires minimaux, le plus bas étant de 3'750.- pour un collaborateur sans expérience professionnelle / de la branche avec seulement un titre scolaire et le plus haut de 5'200.- pour un télématicien CFC avec 5 ans d'expérience professionnelle / de la branche (à compter du 1.1.2015). Les partenaires de cette convention sont du côté des représentants des travailleurs Syna et Unia et du côté des patrons l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens.

On peut citer enfin une autre CCT dont le champ d'application chevauche au moins partiellement le domaine de la branche de l'économie électrique. Il s'agit de la traditionnelle CCT de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, qui comptait 96'000 assujettis en 2013 et 552 entreprises membres. C'est en particulier la fabrication d'appareils électriques que l'on peut considérer comme un point d'intersection avec l'économie électrique.

Pour ce qui est des conditions de travail dans la branche, il semble bien que les mutations structurelles en cours aient aussi des effets sur les employé-e-s allant plutôt dans le sens d'une détérioration. C'est en tout cas ce qui apparaît dans « le Baromètre.Conditions de travail » publié par Travail.Suisse qui met en évidence que les personnes travaillant dans l'économie électrique perçoivent leurs conditions de travail de manière plus négative que la moyenne des sondés, en particulier en ce qui concerne le niveau de stress et la politique d'entreprise générale mise en place par leurs employeurs.

### **4.3 Effets sur la formation, le perfectionnement professionnel et la reconversion**

Les conséquences de la situation actuelle du marché de l'électricité pour le personnel peuvent affecter non seulement leurs conditions salariales et de travail mais aussi leurs qualifications et leurs compétences professionnelles. Le contexte actuel (stratégie énergétique 2050, conseils à la clientèle concernant les smart grid et smart homes, changement en profondeur du réseau de distribution), nécessite-

rait rapidement des investissements bien plus importants dans la formation initiale et continue du personnel. En raison des bouleversements structurels dans la branche de l'économie électrique, on assiste déjà à un transfert de personnel des domaines du réseau et de l'entretien vers ceux de la vente et du marketing. On constate aussi que les personnes qui partent à la retraite ne sont souvent pas remplacées. Des situations plus difficiles sont celles où l'on propose un autre poste de travail à certaines personnes, auquel elles parviennent difficilement à s'adapter. Autre cas de figure : des travailleurs sont poussés à travailler dans des filiales du groupe ou dans d'autres sociétés totalement libéralisées, à des conditions de travail moins favorables.

La question qui se pose est de savoir comment peut-on requalifier le personnel en fonction et pour quels postes ? S'il est sans doute possible de reconvertir un monteur de lignes en conseiller énergétique au prix d'une nouvelle formation pas trop longue – bien que cela ne soit pas évident – il paraît irréaliste de reconvertir un électricien de montage de plus de 50 ans en informaticien gérant les réseaux intelligents. La question se pose aussi de savoir quelles possibilités de formation, formation continue, respectivement de reconversion, peut disposer le personnel des centrales nucléaires dès lors que la fermeture de ces centrales est programmée. Là où une reconversion interne n'est pas possible, il faut à tout prix encourager la responsabilité sociale de l'entreprise dans le cadre du partenariat social, notamment à travers les plans sociaux.

Il est donc nécessaire de faire un inventaire des nouveaux besoins de formation et formation continue et des compétences nécessaires pour gérer au mieux la formation, le perfectionnement professionnel ou la reconversion du personnel de la branche. Un partenariat social fort nous paraît être un instrument décisif pour gérer ces changements structurels. Les compétences, l'expérience et les connaissances des membres de Syna et FPE, occupés dans la branche, en particulier celles de leurs nombreux représentant-e-s actifs dans les représentations du personnel des entreprises de l'économie électrique, doivent vraiment être prises en compte pour la recherche de solutions de formation adaptées au personnel de la branche.

## **5. Ouverture du marché de l'électricité**

### **5.1 Configuration actuelle du marché de l'électricité en Suisse**

En comparaison avec l'UE, le marché suisse de l'électricité est très morcelé. Les 60 TWh en Suisse étaient commercialisées par près de 700 entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) en 2009 alors qu'en France EDF distribue 610 TWh. Le nombre d'EAE a baissé d'environ 10% entre 2009 et 2013 suite à des fusions de communes et à des reprises.

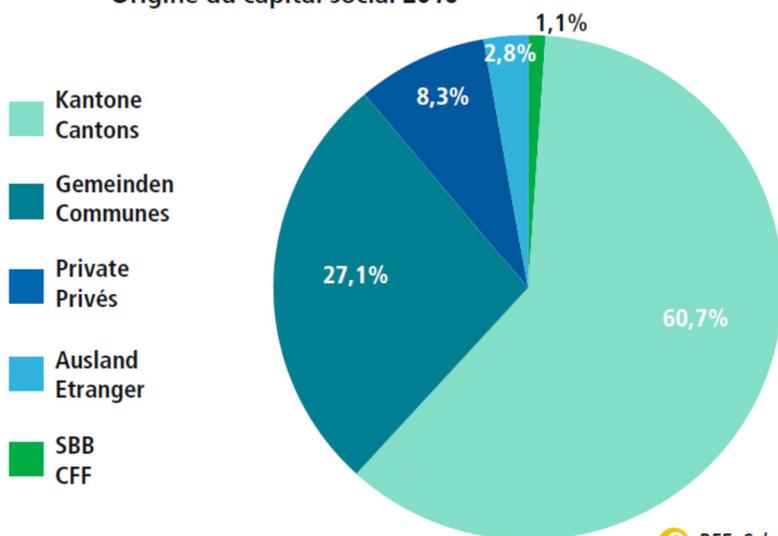
Il n'y a pas d'enquête générale concernant les rapports de propriété de l'économie électrique et il faut se baser sur les données de la statistique de l'électricité de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les données de 2016 reposent sur les valeurs de 334 entreprises fournissant 90% de la production totale d'électricité et couvrant 80,2% de la demande finale de courant. On constate alors que l'économie électrique suisse se caractérise par un haut niveau de propriété publique avec environ 88,9% du capital social aux mains des pouvoirs publics (cantons et communes), 8,3% en main d'investisseurs privés et seulement 2,8% en main d'entreprises étrangères.

Le secteur privé occupe une place prépondérante dans la production et le transport, alors que les pouvoirs publics se sont surtout engagés dans les activités de distribution.

On note aussi une étroite interdépendance entre les entreprises. Les fournisseurs d'énergie communaux et cantonaux possèdent une grande partie du parc de centrales électriques. Ce sont avant tout les cantons qui sont directement ou indirectement les plus grands propriétaires des entreprises interconnectées et donc de la production d'énergie. Parmi les grandes entreprises, on peut citer Alpiq et Axpo. Alpiq est née en 2009 du regroupement entre la holding Atel et EOS SA. La part du secteur privé dans Alpiq est d'environ 63%. Axpo est la seule dont la propriété est à 100% en mains des cantons. La part de l'Etat dans les autres entreprises se situe entre 68% (BKW) et 92% (Repower).

Malgré l'ouverture partielle du marché, les structures des propriétaires sont restées relativement solides et l'engagement d'investisseurs étrangers se limite au capital propre. La part des investisseurs étrangers a d'ailleurs diminué de 12% en 1998 à moins de 3% en 2016. Avec le retrait de E.ON et EnBW, un mouvement de désengagement se poursuit. L'engagement d'EDF auprès d'Alpiq est également de plus en plus remis en question. Les changements qui se profilent en ce moment dans l'actionnariat de Swissgrid ne devraient que peu modifier les principales structures de propriété du marché de l'énergie suisse. Toutefois, si la situation tendue du marché de l'énergie devait persister à long terme, des levées de fonds ou des cessions pourraient être nécessaires dans certaines entreprises, afin de stabiliser le bilan. A Swissgrid, la part des investisseurs privés ne peut pas dépasser 49%.

Fig. 21 Zusammensetzung des Grundkapitals 2016  
Origine du capital social 2016



BFE, Schweizerische Elektrizitätsstatistik 2017 (Fig. 21)  
OFEN, Statistique suisse de l'électricité 2017 (fig. 21)

Concernant la sécurité d'approvisionnement, il devrait y avoir suffisamment d'énergie sur le marché européen à l'avenir. Il n'y a pas de raison que la Suisse connaisse un blackout. Il n'est donc ni nécessaire, ni économiquement pertinent de construire davantage de centrales en Suisse. En revanche, il serait judicieux d'investir dans la capacité des transformateurs transfrontaliers. L'intégration plus

étroite de la Suisse dans le réseau électrique européen est la meilleure protection, et la plus efficace, face aux risques de pénurie d'approvisionnement.

Les changements structurels du secteur, en ligne avec la mise en oeuvre des règles européennes sur la séparation juridique des diverses activités, c'est-à-dire la production d'électricité, le transport et la distribution d'électricité dans l'espace de l'UE, ont commencé en Suisse en 2009. Swissgrid a pris en charge la gestion du réseau à haute tension qui restait propriété de sept sociétés, dont Alpiq, BKW, Axpo. Puis dès janvier 2013, Swissgrid a racheté l'entier du réseau des ainsi dénommées autoroutes électriques aux sociétés électriques pour une somme fixée à 1,8 milliard de francs.

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) en 2009 a placé toutes les EAE devant de nouveaux défis entrepreneuriaux et c'est en particulier les petites EAE qui ont dû recourir à des services spécialisés externes (bureaux de conseils et d'ingénieurs) pour gérer les nouvelles exigences administratives et de tarification. L'ouverture partielle du marché a aussi mené à plus de concurrence pour les consommateurs finaux. Cela a conduit, malgré des dépenses supplémentaires pour leur fidélisation, à des pertes de clients et aussi à un renforcement de la dynamique de coopération.<sup>12</sup>

## **5.2 Cadre réglementaire européen du marché de l'électricité**

C'est la Directive 96 / 92 /CE qui est à l'origine d'un marché européen de l'électricité en édictant des règles communes concernant la production, le transport et la distribution d'électricité. Elle instaure « l'unbundling » où la séparation comptable des métiers de l'électricité (production, transport, distribution) au sein des entreprises dans lesquelles ces métiers sont verticalement intégrés. Elle pose également les principes de transparence et de non discrimination pour l'accès au réseau de transport et de distribution. En 2003, par la Directive 2003 /54 /CE, le Parlement et le Conseil européen ont fixé à 2004 l'ouverture du marché pour les gros consommateurs et 2007 à toute la clientèle. Malgré cette libéralisation complète, il existe toujours de grandes différences entre pays sur le degré de libéralisation effective et les effets de la libéralisation sur les clients commerciaux et les ménages varient fortement d'un pays à l'autre. En France, par exemple, avec la législation actuelle, le taux de changement est resté modeste car le marché est toujours dominé par EDF.

Contrairement au but de l'ouverture du marché, de grands pays européens cherchent à favoriser des « champions nationaux ». On est passé d'un monopole à un système d'oligopoles, les acteurs se rachetant les uns les autres au lieu de réinvestir dans la production et la modernisation des infrastructures électriques.<sup>13</sup> La Commission européenne n'a pas réussi à obtenir une séparation convaincante des activités industrielles des groupes qui cumulent production, transport et distribution. Les géants verticalisés, qui occupent tous les segments du marché, comme le français EDF, l'allemand RWE ou E.ON et l'italien Enel passent d'un statut de monopole national à celui d'oligopole transnational. Les géants n'ont cédé que sur la transparence comptable

---

<sup>12</sup> Markt- und Wettbewerbsanalyse für den Bericht des BFE zu den Massnahmen des StromVG und der Strom VV nach Art 27 Abs. 3 StromVV. Bet Dynamo Suisse. Develop Energy. 43p. Zofingen.

<sup>13</sup> « Le marché de l'électricité est devenu fou. Analyse », Pierre Veya, Le Temps, 13 avril 2007.

### 5.3 Considérations critiques sur l'ouverture du marché de l'électricité en Suisse

Selon la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), de 2007, le marché de l'électricité est partiellement ouvert, seuls les consommateurs de 100 MWh et plus par an et par site de consommation peuvent choisir leur fournisseur d'électricité. En 2009, deux ans après l'entrée en vigueur de la loi, très peu d'entreprises éligibles avaient changé de fournisseur car l'électricité était plus chère sur le marché libre que dans l'approvisionnement de base. Aujourd'hui, la situation a changé avec la baisse des prix de gros dans l'UE, et les prix du marché sont devenus plus bas que pour les petits consommateurs non éligibles. En 2014, 27% des consommateurs finaux autorisés s'approvisionnaient sur le marché libre et en 2016 56%, ce qui correspond à 74% de l'électricité pouvant être négociée librement.<sup>14</sup> La LApEI prévoyait que le marché devait être totalement ouvert en 2014. Le retard est dû aux travaux liés à la stratégie énergétique 2050, à l'état des relations institutionnelles entre la Suisse et l'UE et aux bas prix de l'électricité sur le marché européen.

L'art. 34, al. 3 LApEI prévoit que l'ouverture complète du marché doit être mise en vigueur par un arrêté fédéral, sujet au référendum facultatif. C'est pourquoi, un projet sur l'ouverture complète du marché de l'électricité a été envoyé en consultation en octobre 2014. Ce projet prévoyait les éléments suivants :

- Tous les consommateurs finaux pourront choisir leur fournisseur.
- Les gestionnaires du réseau doivent accorder l'accès au réseau de manière non discriminatoire.
- Un approvisionnement de base reste garanti pour les consommateurs en-dessous de 100 MWh. Ce modèle de l'approvisionnement en électricité garanti (MAG) confère le droit de recevoir la quantité d'électricité à « un prix équitable ». La surveillance des prix incombe à la Commission fédérale de l'électricité (Elcom). Mais le contrôle ne se fera qu'ex-post et la régulation du MAG ne protège que contre des prix excessifs sans que la loi ne le définisse.

#### **La Commission fédérale de l'électricité (ElCom)**

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) est l'autorité nationale de régulation dans le domaine de l'électricité. L'ElCom est indépendante. Elle surveille le respect de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de la loi sur l'énergie, prenant les mesures et rendant les décisions nécessaires à cet effet. Elle contrôle les prix de l'électricité et peut ordonner des baisses ou interdire des hausses. Elle statue en tant qu'autorité judiciaire en cas de litiges concernant l'accès au réseau ou la rétribution à prix coûtant du courant d'origine renouvelable injecté dans le réseau. Elle surveille enfin la sécurité de l'approvisionnement du pays en électricité et règle les questions liées au transport et au commerce international de l'électricité. Les sept membres de l'ElCom sont désignés par le Conseil fédéral. Ils sont indépendants de la branche de l'économie électrique.

Une ouverture complète du marché de l'électricité pose des questions de fond. D'abord, sur le principe, il faut considérer que l'électricité est un bien public au même titre que l'eau et d'autres infrastructures publiques. L'approvisionnement en électricité et sa sécurité revêtent une fonction stratégique et

<sup>14</sup> <https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/documentation/medienmitteilungen.msg-id-59581.html>

une logique de service public. Près de 80 pourcent des entreprises de production et de distribution d'électricité sont d'ailleurs en mains publiques. Le marché de l'électricité n'est pas un marché comme un autre, notamment du fait que la production ne peut être stockée. Il n'y a pas de lien direct entre la consommation et la production. Le marché partiellement ouvert et régulé fonctionne bien et la sécurité de l'approvisionnement est assurée. L'ouverture complète du marché de l'électricité pourrait cependant remettre en cause cette logique de service public donnant plus de poids à la rentabilité à court terme au détriment des investissements nécessaires et de la sécurité. La fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement, c'est-à-dire les exigences de planification, de capacité et d'entretien du réseau qui nécessitent des investissements à long terme, pourraient alors être compromises. Cela requiert des régulations complexes et des interventions étatiques qu'un marché complètement libéralisé va certainement affaiblir.

L'argument principal pour l'ouverture complète du marché de l'électricité dans le rapport de consultation de fin 2014 était la baisse de prix potentielle pour les petits consommateurs avec la possibilité de changer de fournisseur. Cela est peu convaincant vu que le prix du courant pour les ménages est pour plus de 60 pourcent constitué de coûts fixes pour le réseau, les impôts et taxes. En revanche, dans un marché libéralisé, les coûts de marketing et administratifs augmenteront, ce qui pourrait conduire à des prix de l'électricité plus élevés ou à une baisse des marges des distributeurs, comme c'est déjà le cas dans la vente de courant aux gros clients. Les expériences faites en Allemagne montrent que « le marché ne joue pas » pour les petits clients. Les petits clients, contrairement aux gros, n'ont d'ailleurs pas de possibilité de se faire rembourser le supplément perçu sur le réseau.

Le rapport explicatif du projet de consultation<sup>15</sup> a mis en exergue seulement les avantages attendus de l'ouverture du marché de l'électricité qui sont la possibilité de conclure un accord avec l'UE sur l'électricité, la transparence et l'efficacité supposée accrues avec la possibilité de changer de fournisseur. Il ne dit rien par contre sur les risques que la libéralisation complète du marché fait peser sur la sécurité de l'approvisionnement et les conditions salariales et de travail de la branche. Il n'analyse pas non plus les conséquences négatives que pourrait avoir une ouverture complète du marché dans cette période de bas prix de l'électricité. Enfin, il ne fait guère référence non plus au mandat qui a été donné par l'Office fédéral de l'énergie d'analyser l'ouverture partielle du marché.<sup>16</sup>

L'ouverture complète du marché de l'électricité provoquera une concurrence accrue qui entraînera une érosion des marges des entreprises d'approvisionnement en électricité ; car pour garder ou compenser la perte de clients sur un marché entièrement libéralisé, des coûts de marketing et des frais administratifs supplémentaires sont à prévoir. Dans une certaine mesure, ce phénomène peut déjà être constaté depuis quelques années. Pour les petites EAE, il y a aussi le risque que la perte d'un important client ne puisse être compensée, ce qui met en danger leur existence propre, avec des conséquences graves pour l'emploi du personnel. Pour une petite EAE, le changement d'un gros client peut représenter une perte de plus de 60 pourcent du chiffre d'affaires.<sup>17</sup>

---

<sup>15</sup> <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/36805.pdf> Arrêté fédéral sur la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité. Rapport explicatif relatif au projet mis en consultation. 28p.

<sup>16</sup> <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/33420.pdf>. Sécurité d'approvisionnement et développement de la concurrence sous la LApEL et l'OApEL. Rapport de l'Office fédéral de l'énergie au Conseil fédéral en vertu de l'art. 27, al.3, OApEL, novembre 2013. 45p.

<sup>17</sup> <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/33423.pdf> BET Dynamo Suisse. Markt- und Wettbewerbsanalyse für den Bericht des BFE und der ELCom zu den Massnahmen des StromVG und der StromVV nach Art. 27 Abs. 3 StromVV, 2013. S. 19, 44S.

Même Avenir Suisse, le Think tank de l'économie, indique que « dans les conditions actuelles du marché en cas de libéralisation complète du marché de l'électricité, il y aura aussi une partie des entreprises aujourd'hui couronnées de succès qui seront confrontées à de grandes difficultés financières. En particulier celles qui ont leur propre centrale de production et de nombreux clients « captifs ». Elles ne pourront plus faire valoir leurs coûts de revient mais devront s'orienter sur le prix du marché. En raison des bas prix de gros pour l'électricité, la valeur de ces entreprises fera l'objet de corrections à la baisse. Pour les entreprises publiques, cela signifiera que les contribuables porteront le risque des corrections latentes de valeur ou devront même dans le pire cas passer à la caisse ». <sup>18</sup> Sans une conjoncture européenne meilleure, un renchérissement massif des énergies fossiles, une perte de valeur du franc suisse ou la réduction des subventions dans les pays voisins, la situation ne va guère évoluer dans les prochaines années. Les EAE risqueraient enfin de perdre le soutien des collectivités dont elles dépendent s'il n'y a plus de bénéficiaires pour ces dernières.

Il est toutefois pertinent de penser qu'un accord sur l'électricité avec l'UE sera nécessaire si la Suisse veut maintenir son rôle de plaque tournante dans les échanges d'électricité avec l'UE et éviter la discrimination des entreprises suisses dans l'accès au marché européen. Il y a aussi un énorme besoin d'investissements dans les infrastructures électriques en Europe, et si notre pays n'arrive pas à régler de façon satisfaisante son intégration au grand marché de l'électricité européen en voie d'unification, le développement des grands réseaux électriques pourrait contourner la Suisse. Or, il est très vraisemblable que la Suisse ne pourra pas obtenir un accord sur l'électricité avec l'UE satisfaisant sans ouverture complète du marché.

## **6. Propositions de Travail.Suisse**

### **6.1 Aller vers une CCT de branche pour régler les rapports de travail dans l'économie électrique**

Les conditions de travail dans la branche de l'électricité ont été jusqu'ici généralement plutôt bonnes. Mais au vu des mutations structurelles de la branche et aux conséquences que cela implique pour les travailleurs et travailleuses (concurrence accrue, externalisations, déplacement des emplois etc.), il faut éviter de nouvelles régressions des conditions salariales et de travail et protéger ces dernières. Cette protection a été assurée jusqu'ici en général grâce à des CCT (d'entreprises ou de branche) mais aussi en raison d'un statut de service public ou proche de celui-ci. Or, les mutations structurelles dans la branche mettent en péril les statuts actuels accordés aux travailleurs et travailleuses de la branche. Pour maintenir les acquis mais, plus encore, pour pouvoir accompagner au mieux les mutations structurelles en cours, il faut renforcer le partenariat social dans la branche de l'économie électrique. Pour y parvenir, il est dans l'intérêt tant des employeurs que des représentants des travailleurs et travailleuses que davantage de rapports de travail soient soumis à une CCT et que l'on parvienne même à une CCT de branche, surtout en cas d'ouverture complète du marché de l'électricité.

---

<sup>18</sup> <http://www.avenir-suisse.ch/59617/strommarkt-liberalisierung-von-guten-und-schlechten-stromunternehmen/>

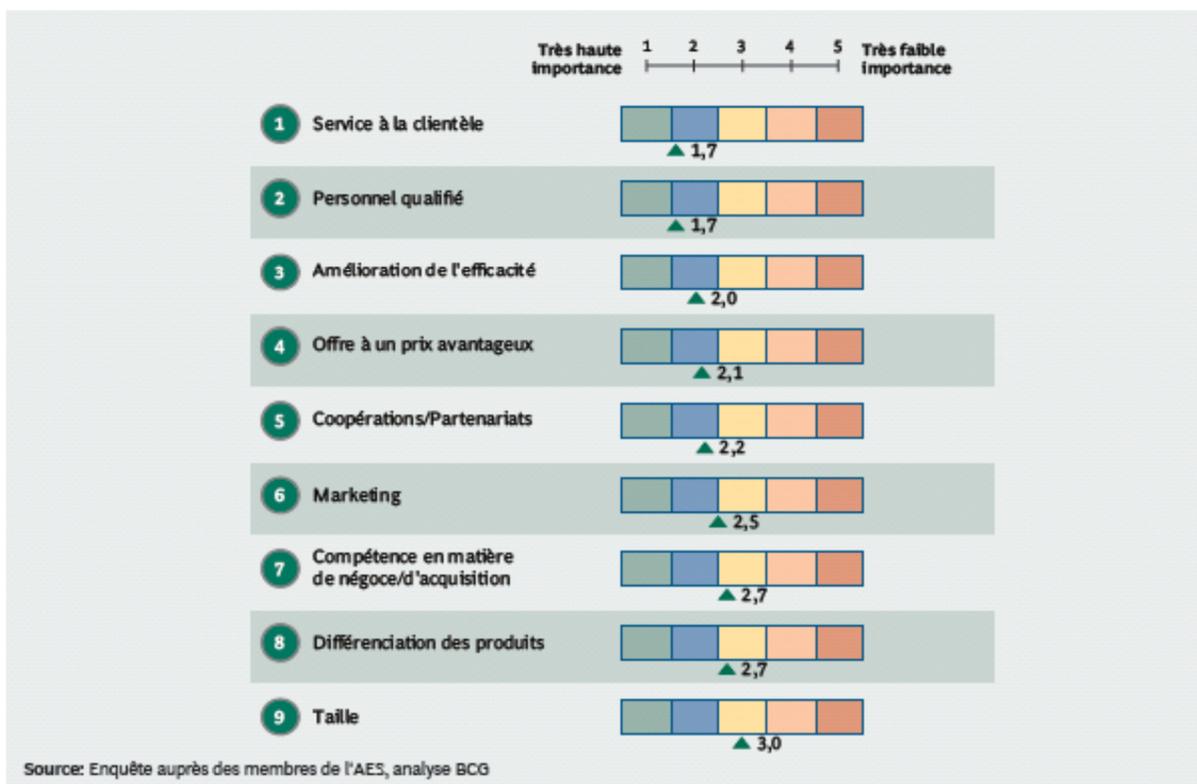
## 6.2 Nécessité d'une étude sur l'emploi dans l'économie électrique

Comme on l'a vu sous le point 4.1, les données sur l'emploi dans la branche de l'économie électrique sont lacunaires. Avec les mutations structurelles qui se poursuivent même sans l'ouverture complète du marché de l'électricité, une enquête auprès d'un nombre représentatif d'EAE serait utile pour savoir comment se sont développés les emplois au cours des dix dernières années, s'il y a eu des restructurations et dans quelle mesure les nouveaux emplois sont occupés ou peuvent être occupés par du personnel travaillant déjà dans l'économie électrique mais qui risque le licenciement ou la mise à la retraite anticipée du fait d'une inadéquation des qualifications avec les mutations structurelles.

## 6.3 Une offensive de formation continue pour la branche

Les qualifications du personnel représentent un atout déterminant dans un marché de l'électricité libéralisé. D'ailleurs, les EAE le confirment elles-mêmes en affirmant que « les facteurs de réussite les plus importants sur un marché libéralisé sont le service à la clientèle et les qualifications du personnel de l'entreprise... La taille serait le facteur de réussite le moins important ». (voir graphique ci-dessous)

Le service à la clientèle, les qualifications du personnel et l'efficacité sont les facteurs de réussite les plus importants d'après les EAE.



Au vu des mutations structurelles en cours qui affectent déjà aujourd'hui les compétences et la formation du personnel ainsi que les emplois, une offensive de formation continue est requise dans la branche et devrait comporter les éléments suivants :

- 1) mener une étude sur les besoins en qualification de la branche de l'économie électrique à différents niveaux (production, réseau de transport, réseau de distribution, vente, marketing, conseil etc.). Pour le financement, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) devrait pouvoir apporter une large contribution vu l'intérêt macro-économique évident dans la perspective d'une ouverture complète du marché de l'électricité ; le reste étant à la charge des employeurs de la branche (principalement les pouvoirs publics au vu des rapports de propriété), vu l'intérêt général qu'une telle étude représenterait pour l'économie électrique ;
- 2) améliorer la formation et formation continue des employé-e-s. Dans ce sens, il faut renforcer l'offre de formation pour le personnel tout en lui facilitant l'accès à la formation continue sur le plan financier et au niveau de l'organisation du travail. Là où il existe des CCT, il faut renforcer les mesures prévues pour la formation continue, en augmentant le nombre de jours de congés de formation existants et en faisant en sorte que là où un droit à des jours de formation continue existe, il soit exercé, ce qui peut nécessiter un renforcement de l'offre. Le financement pourrait être fait par une augmentation des contributions versées actuellement dans certaines CCT pour la formation continue ;
- 3) suivant les résultats de l'étude, un fonds spécial pourrait être créé afin d'aider à la reconversion de certaines catégories de travailleurs et travailleuses. De par leur âge et/ou leur formation initiale et leurs compétences, il est prévisible qu'un certain nombre d'entre eux auront peu de chance de maintenir leur employabilité dans la branche de l'économie électrique. Des mesures de requalification seront alors nécessaires pour qu'ils aient une chance raisonnable de retrouver un emploi dans une autre activité.

## **7. Conditions requises par Travail.Suisse en cas d'ouverture complète du marché de l'électricité**

L'ouverture complète du marché de l'électricité renforcera la concurrence dans la branche de l'économie électrique, ce qui peut mettre en péril la sécurité de l'approvisionnement et péjorer les conditions de travail et salariales. Il est prévisible que le changement des conditions-cadres actuelles (remontée des prix de l'électricité, nécessité d'un accord avec l'UE en particulier) va relancer la discussion pour une libéralisation complète du marché. Voici, ci-après, les conditions requises par Travail.Suisse, sous peine de référendum, en cas de libéralisation complète du marché de l'électricité :

### **► Conclusion d'une convention collective de travail (CCT) étendue à l'ensemble de la branche de l'économie électrique.**

Une CCT étendue à l'ensemble de la branche de l'économie électrique devient indispensable en cas d'ouverture complète du marché. Il en va du maintien des conditions de travail et des salaires et de la gestion participative des mutations structurelles dues à la concurrence accrue résultant de la libéralisation complète du marché. C'est en particulier dans les entreprises de distribution qui ont beaucoup de petits clients captifs, et qui risquent de voir fondre leurs marges avec une libéralisation totale du marché, qu'une protection par CCT étendue est requise pour maintenir les conditions de travail et gérer de possibles restructurations. La Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAPEL) doit inclure le principe d'une CCT, permettant aux partenaires sociaux d'avoir une base solide pour négocier son contenu.

► **La formation, la formation continue et la reconversion professionnelle doivent être intensément développées dans la branche de l'économie électrique.**

L'ouverture complète du marché de l'électricité va accélérer les mutations structurelles de la branche de l'électricité, avec des conséquences sur l'employabilité du personnel de la branche. Des compétences, voire des métiers disparaissent au profit de nouvelles compétences ou même nouveaux métiers, en particulier en lien avec l'évolution vers les services qui se renforcera encore pour compenser la baisse des marges des entreprises. Il faut donc que la LApEL prévoie un article encourageant la formation, la formation continue et les possibilités de reconversion du personnel de la branche de l'économie électrique. La branche devrait créer un fonds pour la formation, la formation continue et la reconversion professionnelle qui serait géré paritairement par les partenaires sociaux.

► **Les clients qui choisiront le modèle de l'approvisionnement garanti (MAG) ne devront pas faire les frais de l'ouverture complète du marché en payant un prix de l'électricité trop élevé.**

Il est difficile de prédire l'effet d'une ouverture complète du marché sur le prix de l'électricité pour le petit consommateur. Le projet de consultation est insatisfaisant car la régulation protège les petits consommateurs qui ne voudront pas aller sur le marché libre que contre des prix excessifs. Or, la notion de prix excessif n'est pas précisée ni dans la loi ni dans un projet d'ordonnance. Il faudra créer la transparence. Il faudra connaître le prix de l'électricité que l'entreprise d'approvisionnement facture aux clients sur le marché libre et fixer un écart maximum admissible entre le prix du marché et le prix demandé au petit consommateur qui privilégie la sécurité.

Les pouvoirs de l'EICom devront être renforcés pour éviter des hausses excessives de prix pour les petits consommateurs. En tant que bien de service public, le prix de l'électricité doit rester abordable et équitable pour le petit consommateur ou la petite entreprise privilégiant la sécurité de l'approvisionnement. Le projet de consultation donne l'impression que l'on propose au petit client qui veut rester dans le MAG un prix de l'électricité excessif afin de le pousser à aller sur le marché libre ou à ne pas revenir dans le MAG. Cette conception est contraire au principe d'un service public devant fournir des prestations à la population à un prix abordable.

► **Introduire dans la LApEI des buts d'efficacité en consommation électrique.**

Prévus à l'origine dans la stratégie énergétique 2050, les objectifs d'efficacité énergétiques pour les entreprises d'approvisionnement en électricité par un système de bonus malus ont été biffés. En cas d'ouverture complète du marché de l'électricité, il faudrait reprendre ces objectifs et les fixer dans la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LaPEI). Comme ces buts d'efficacité concernent toutes les entreprises d'approvisionnement, la concurrence ne sera pas faussée. L'avantage des buts d'efficacité réside aussi dans le fait que pour maintenir leurs marges, les entreprises ne pourront pas accorder de trop forts rabais aux gros clients, ce qui est positif car des prix de l'électricité trop bas favorisent le gaspillage.

► **Garantir la production indigène renouvelable**

La stratégie énergétique 2050 garantit d'importants investissements dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, ce qui permet de maintenir et de créer des dizaines de milliers emplois dans tout le pays. Une libéralisation complète du marché de l'électricité doit être

aménagée de manière à garantir ces investissements et à ne pas menacer les objectifs de réduction de consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables suisses figurant dans la stratégie énergétique 2050.

► **Etre transparent sur le contenu d'un accord sur l'électricité avec l'UE.**

Lors de la consultation relative à l'ouverture complète du marché de l'électricité, le contenu de l'accord sur l'électricité avec l'UE n'a pas été rendu public. Le seul élément d'information pertinent à ce sujet était l'assurance donnée que le système du modèle d'approvisionnement garanti était compatible avec un accord avec l'UE. Il faudra garantir, lorsque la discussion reprendra, qu'une non ouverture complète du marché de l'électricité est bien incompatible avec la signature d'un accord sur l'électricité avec l'UE. A l'inverse, ce serait la principale raison pour une ouverture complète du marché de l'électricité qui tomberait si un tel accord n'obligerait pas à une complète ouverture du marché. Par ailleurs, il faudra connaître les effets d'un tel accord sur les entreprises en mains publiques. Sera-t-il par exemple toujours possibles pour elles d'avoir des modèles d'entreprises d'un approvisionnement en énergie et en eau convergents ? Les redevances des concessions hydrauliques devront-elle faire l'objet des marchés publics (pour éviter toute discrimination) ? Deviendra-t-il interdit de rattacher des EAE à une commune au nom de la séparation comptable et de l'interdiction de l'intégration verticale des EAE ?

► **Garanties pour que l'infrastructure du réseau reste en mains publiques et qu'il n'y ait pas de privatisation des entreprises de distribution d'électricité en mains publiques.**

L'ouverture complète du marché de l'électricité risque bien d'affaiblir la situation financière de nombreuses entreprises en mains publiques. Cela viendra encore charger la situation financière des collectivités publiques souvent difficile et certaines d'entre elles pourraient décider par des décisions précipitées à se retirer de l'approvisionnement en électricité. Dans ce contexte qui pourrait être tendu, il faut des garanties pour que l'infrastructure du réseau reste en mains publiques et que la libéralisation totale du marché de l'électricité ne conduise pas à des privatisations d'entreprises publiques de distribution d'électricité.